UNIVERSITÉ DE PAU ET DES PAYS DE L'ADOUR

Délibération n° 2021-12-17 – 11

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 17 décembre 2021 -

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 24
Nombre de membres ayant donné procuration : 03
Nombre d'absents non représentés : 07
Quorum : 17

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 17 décembre 2021 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBERE

XI. Admission en non-valeur de 6 titres de recettes dans le cadre de la chaire OPTIMA

APPROUVE l'admission en non-valeur de 6 titres de recettes dans le cadre de la chaire OPTIMA, pour les sommes suivantes :

- **3225,56 € concernant la créance contre la ROSSE**
- **33 000,67 € concernant la créance contre AGIMC**
- **14 400 € concernant la créance contre la CCHB**
- **36 000 € concernant la créance contre la Communauté d'agglomération du Grand DAX**
    - n° 3517 et n° 3525 de l'exercice 2015
    - n° 1465 et n° 1525 de l'exercice 2016
    - n° 868 et n° 869 de l'exercice 2018

VOTE : POUR : 21 ABSTENTIONS : 03

Pau, le 20 décembre 2021
Le Président,

Laurent **BORDES**

Transmis au rectorat de l'Académie de Bordeaux le 07/01/2022